

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/10
ACHAT DE TERRAIN
*
PARCELLE B 261

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,
Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

La parcelle cadastrée section B n° 261, d'une contenance de 430m², située à l'extrémité sud du parking du Buet est la propriété de Mme MONTERRAIN Jeanine.

Dans le cadre des aménagements prévus pour la porte d'entrée du vallon de Bérard et notamment ceux relatifs au parking du Buet, une proposition d'acquisition à 5 euros par mètre carré, soit 2 150€ pour l'ensemble de la parcelle, a été faite au propriétaire, cette dernière a été acceptée.

Le Maire propose d'acquérir cette parcelle au prix fixé avec la propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus, pour un montant totale de 2 150.00€ (deux mille cent cinquante euros)
- approuve que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine

Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

